

AVIS DE COURSE

Régate des Gens de Mer 2026

CNTH

5C

26 septembre 2026

Trouville Sur Mer

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles 16h00 le **25/09/2026** au CNTH
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.2 La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 10 Net, Sport-Boat, Dragon, J80.

L'équipage doit être composé de 2 personnes au minimum.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- Ou

- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à **CNTH, Digue des Roches Noires 14360 Trouville sur Mer** jusqu'au **25/09/2026**.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur cnth@cnth.org avant le **25/09/2025 à 17h30**

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	A
25/09/2025	9h00	17h30

Après les courses :

Golf miniature à la suite de la régata

La proclamation des résultats aura lieu à partir de 19h30 au CNTH.

De nombreux lots seront distribués

Les lots ne seront remis qu'aux équipages présents.

Le nombre de personnes présentes au repas le soir devra être indiqué lors de l'inscription

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses par jour	Maximum par jour
26/09/2026	8h45	1	1

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **12h00**

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 Les parcours seront de type : Côtier et / ou Banane, ou tout autre forme de parcours qu'il plaira au Comité de Course de mettre en place. Ils seront décrits dans les annexes aux IC.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours côtier et / ou Banane

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et

aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20

ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

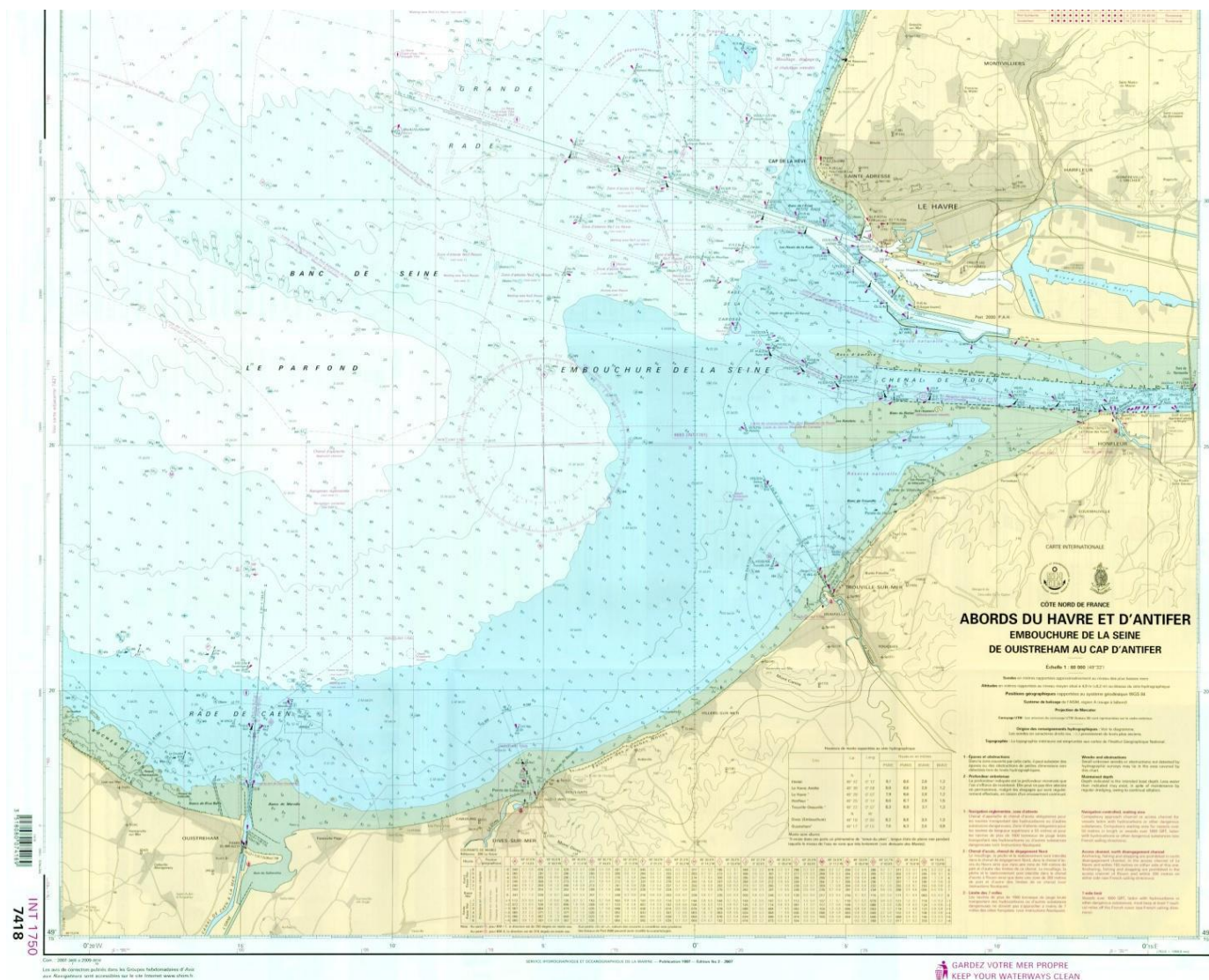
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CNTH au 02.31.88.13.59 ou cnth@cnth.org

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE



ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31,400 N	00°09,800 W
OUISTREHAM	49°20,500 N	00°14'700 W
DI	49°19,200 N	00°05'800 W
DEAUVILLE	49°22'400 N	00°04'100 E
RP	49°28'700 N	00°01'100 W



CNTH

Bulletin d'inscription

Date d'inscription:

Nom et prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

Nom du Bateau :

N° de voile :

Type de bateau :

Coefficient OSIRIS/HN net :

Classe :

Equipage :			
	Nom	Prénom	N° Licence
Skipper			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			